

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 10 avril 2017, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Richard Therrien, conseiller, Jacques Lacoste, conseiller, Georges-Yvan Gagnon, conseiller, Céline Beauregard, mairesse, Yvan Raymond, conseiller, Jean Zielinski, conseiller.

SONT ABSENTS : Aucun absent.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2017.04.57

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Nommer Céline Beauregard représentante de la Municipalité auprès de Plein-air-Haute-Rouge.
 - 6.2. Résolution – Retour au travail de l'horticultrice.
 - 6.3. Résolution – Embauche au poste de réceptionniste.
 - 6.4. Résolution – Embauche au poste de coordonnateur aux loisirs.
 - 6.5. Résolution - Modification des règlements numéros 2007.019 et 2008-039 relatifs à la tarification de certains services municipaux.
 - 6.6. Résolution – Comité RIDR.
 - 6.7. Résolution – Halte « Jean-Marc Dubreuil ».
 - 6.8. Résolution – Appui à la MRC quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Brancher pour innover et Québec Branché.
 - 6.9. Résolution – Demande de médiation à la Commission municipale concernant l'agglomération.
 - 6.10. Résolution – Droit d'opposition aux résolutions de l'agglomération de Rivière-Rouge en vertu de l'article 115 de loi sur l'exercice de certaines compétences par certaines agglomérations.
 - 6.11. Résolution – Dénonciation du fonctionnement déficient des agglomérations auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
 - 6.12. Résolution – Dénonciation des changements annoncés par le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Résolution – Création et achat d'hémérocalle « La Macaza ».
 - 8.2. Résolution – Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme de monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités.
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

- 10.1. Résolution – Décret des travaux routiers pour la saison 2017 dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
- 11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1. Résolution – Renouvellement de l'entente pour le lavage des embarcations.
 - 11.2. Résolution – Acceptation du plan d'action du CRE-Laurentides pour le soutien des lacs 2017.
 - 11.3. Résolution – Acceptation de l'offre de service de l'OVB des rivières Rouge, Petite nation et Saumon.
 - 11.4. Résolution – Contrat avec Pierre Bélisle concernant le suivi de la qualité de l'eau de l'aqueduc.
- 12. **URBANISME**
- 13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2017.04.58

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017.04.59

RÉSOLUTION – NOMMER CÉLINE BEAUREGARD REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE PLEIN-AIR-HAUTE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE Jeanne Zdyb était représentante de la Municipalité auprès de Plein-air-Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE suite à son départ la Municipalité doit déléguer un autre élu afin de la représenter auprès de Plein-Air-Haute-Rouge;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

DE NOMMER Céline Beauregard représentante de la Municipalité de La Macaza auprès de Plein-Air-Haute-Rouge.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.60

RÉSOLUTION – RETOUR AU TRAVAIL DE L'HORTICULTRICE

CONSIDÉRANT QU'Isabelle Hébert occupe le poste saisonnier d'horticultrice à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la période de travail de l'horticultrice est de 28 semaines par année;

CONSIDÉRANT QU'Isabelle Hébert est de retour au travail depuis le 20 mars dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

DE FIXER la période de travail de l'horticultrice du 20 mars au 15 septembre pour la saison estivale 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.61

RÉSOLUTION – EMBAUCHE AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE ET PRÉPOSÉE AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE ET CRÉATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE MULTISERVICES

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une réceptionniste travaillant trois jours par semaine a été prévue lors de l'élaboration du budget 2017 afin de libérer l'actuelle réceptionniste, Karine Paquette, afin qu'elle occupe les fonctions de secrétaire multiservices trois jours par semaine en support à la direction et en support au département de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage a été effectué à l'interne et que madame Carolane Cusson a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE Carolane Cusson travaillait déjà pour la Municipalité à temps partiel en tant que préposée aux prêts à la bibliothèque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Zielinski,

D'APPROUVER l'embauche de Carolane Cusson au poste de réceptionniste et préposée aux prêts à la bibliothèque;

D'APPROUVER la création d'un poste de secrétaire multiservices de trois jours par semaine et de l'attribuer à Karine Paquette;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées qui seront imputées aux comptes *Salaires réguliers - administration* portant le numéro de folio 02-130-00-141 et *Salaires réguliers - urbanisme* portant le numéro 02-610-00-141.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.62

RÉSOLUTION – EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite favoriser le développement et le maintien d'activités de loisirs sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA prévoit par ailleurs la mise en place de plusieurs nouvelles activités;

CONSIDÉRANT QUE, dans cette optique, il convient de procéder à l'embauche d'un coordonnateur aux loisirs à temps partiel, 3 jours par semaine, afin d'effectuer le suivi et l'organisation desdites activités;

CONSIDÉRANT QUE la création du poste de coordonnateur aux loisirs a été prévue lors de l'élaboration du budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées et que la candidature retenue à l'unanimité par le comité de ressources humaines est celle de monsieur Laurent Bourgie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Zielinski,

DE PROCÉDER à l'embauche de Laurent Bourgie au poste de coordonnateur aux loisirs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées qui seront imputées au compte *Coordonnateur loisirs portant le numéro de folio 02701-50-141*.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

RÉSOLUTION – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2007.019 et 2008-039 RELATIFS AUX TARIFICATIONS DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

L'ADOPTION DE CETTE RÉOLUTION EST REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.63

RÉSOLUTION – COMITÉ RIDR.

CONSIDÉRANT QUE Jacques Lacoste est actuellement le délégué élu officiel de la Municipalité auprès de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) alors qu'Yvan Raymond est actuellement délégué substitut;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite remanier les responsabilités des élus en ce qui concerne la RIDR;

CONSIDÉRANT QUE la RIDR exige que le conseil adopte une résolution en ce sens afin d'officialiser sa décision;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

DE NOMMER Yvan Raymond à titre de délégué officiel de la Municipalité auprès de la RIDR;

DE NOMMER Jacques Lacoste délégué substitut auprès de la RIDR.

DE FAIRE parvenir la présente résolution à la RIDR.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.64

RÉSOLUTION – HALTE «JEAN-MARC DUBREUIL».

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac Clair souhaite mettre en place une halte destinée aux marcheurs et aux randonneurs à l'intersection des chemins du Lac Clair et du Lac Caché afin d'honorer la mémoire de monsieur Jean-Marc Dubreuil;

CONSIDÉRANT QUE cette halte sera dotée d'un banc de pin massif de six pieds de long par 30 pouces de diamètre sur lequel une inscription rappellera la mémoire de Jean-Marc Dubreuil;

CONSIDÉRANT QUE ledit banc a été payé par l'Association des propriétaires du lac Clair;

CONSIDÉRANT QUE l'horticultrice de la Municipalité contribuera au projet cet été en revoyant et en améliorant l'aménagement des lieux pour le rendre plus convivial;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Zielinski,

DE NOMMER la halte ci-haut décrite « Halte Jean-Marc Dubreuil » afin d'honorer la mémoire de l'ancien conseiller municipal ainsi que de manière à souligner son engagement envers sa Municipalité et ses concitoyens.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.65

RÉSOLUTION – APPUI À LA MRC QUANT AU DÉPÔT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE AUX PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ.

CONSIDÉRANT QUE les programmes Brancher pour innover et Québec Branché visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mb/s et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

D'APPUYER la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes Brancher pour Innover et Québec Branché;

D'ACCEPTER pour dépôt la justification de la MRC quant à l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en accepte les conclusions.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.66

RÉSOLUTION – DEMANDE DE MÉDIATION À LA COMMISSION MUNICIPALE CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE.

CONSIDÉRANT les demandes de discussion afin de modifier le règlement A-12 qui arrivait à échéance le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE conférence téléphonique s'est tenue le 5 avril 2017 avec Martine Savard, commissaire à la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette conférence téléphonique, le procureur de la Municipalité, monsieur Denis Dubé, a proposé d'utiliser les services de médiation offerts par la Commission et que la médiation se fasse sans la présence des procureurs de manière à économiser des frais d'avocats aux deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal endosse cette proposition et en fait part à la Commission municipale afin de faciliter les discussions entre Rivière-Rouge et notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la conviction qu'une bonne communication permettra d'en arriver à un résultat qui puisse satisfaire les deux parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

DE DEMANDER à la Commission municipale d'utiliser le service de médiation dans le cadre de la préparation d'un règlement régissant l'agglomération de Rivière-Rouge ;

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.67

RÉSOLUTION – EXERCICE DU DROIT D'OPPOSITION CONTRE LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'AGGLOMÉRATION LE 3 AVRIL DERNIER

CONSIDÉRANT QUE le non-renouvellement du règlement A-12 qui faisait office d'entente dans la façon de régir l'agglomération de Rivière-Rouge a des impacts importants, notamment sur la façon d'attribuer les quotes-parts des municipalités liées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza considère que l'article 5 du règlement A-12 en son entier n'est plus en application et possiblement que l'ensemble du Règlement A-12 n'existe plus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 3 avril des résolutions qui sont en lien avec les règles décrites que l'on retrouvait au Règlement A-12, règles qui ne sont plus en application du fait de son non-renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a 30 jours pour faire valoir ses droits auprès de la Commission municipale du Québec suite à une décision du conseil d'agglomération et signifier son droit d'opposition;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la Municipalité d'assurer les intérêts et les droits de ses citoyennes et de ses citoyens :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

DE SIGNIFIER à la commission municipale du Québec que la Municipalité de La Macaza se prévaut de son droit d'opposition à l'encontre des résolutions adoptées par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 3 avril 2017 en vertu de l'article 115 et de toutes autres dispositions qui sont en lien avec l'article 115 de la Loi sur les compétences municipales dans certaines agglomérations.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.68

RÉSOLUTION – DÉNONCIATION DU FONCTIONNEMENT DÉFICIENT DES AGGLOMÉRATIONS AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE.

CONSIDÉRANT les nombreuses difficultés vécues par la Municipalité de La Macaza dans sa tentative de revoir le règlement A-12 de l'agglomération de Rivière-Rouge et d'obtenir diverses informations concernant ladite agglomération;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'exercice du droit d'opposition de la Municipalité de La Macaza concernant le renouvellement du règlement d'agglomération numéro A-12, ledit règlement n'a pas été renouvelé par le conseil d'agglomération compte tenu de la position de la ville de Rivière-Rouge qui n'a pas suivi la procédure prévue au règlement A-12 en cette matière;

CONSIDÉRANT le déséquilibre entre les pouvoirs des villes centrales par rapport aux municipalités liées;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement actuel des agglomérations provoque des irritants en ce qui a trait au fonctionnement, au financement et à la gouvernance des agglomérations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

DE DÉNONCER au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire le fonctionnement déficient des agglomérations.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.69

Monsieur le conseiller Jean Zielinski quitte temporairement la séance à 20h19
RÉSOLUTION – DÉNONCIATION DES CHANGEMENTS ANNONCÉS DANS LE BUDGET FÉDÉRAL 2017 CONCERNANT LES ALLOCATIONS NON IMPOSABLES DES ÉLUS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE le budget fédéral 2017 prévoit des modifications importantes concernant les allocations non imposables des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'EN raison de ces modifications, les revenus réels disponibles des élus municipaux seront diminués de manière substantielle dès 2019;

CONSIDÉRANT QUE cela forcera plusieurs municipalités à revoir la hausse la rémunération des élus pour compenser les effets de cette mesure, et ce, au détriment des contribuables et, de manière plus générale, au détriment des citoyens des municipalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

DE DÉNONCER les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.

DE FAIRE PARVENIR la présente résolution aux ministres du Revenu national, des Finances, au président du Conseil du trésor du Canada, ainsi qu'à monsieur le député fédéral David Graham.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

Monsieur le conseiller Jean Zielinski réintègre la séance à 20h21.

2017.04.70 **TRÉSORERIE**
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de mars 2017 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES DU 19 FÉVRIER AU 25 MARS 2017 : 40 207,32\$.
REMISES D.A.S. : 18 246,27\$.
COMPTES PAYÉS AU 10 AVRIL 2017 : 25 980,04\$.
COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 10 AVRIL 2017 : 64 658,34 \$.
GRAND TOTAL : 149 091,97\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

D'APPROUVER la liste des comptes à payer du mois de mars 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.71 **LOISIRS ET CULTURE**
RÉSOLUTION – CRÉATION ET ACHAT D'HÉMÉROCALLES « LA MACAZA »

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, les classificateurs des Fleurons du Québec ont proposé à la Municipalité de créer un hybride d'Hémérocalle spécifique à La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE l'horticultrice de la Municipalité peut commander de telles fleurs uniques à un coût inférieur à 100\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Lacoste,

DE MANDATER Isabelle Hébert afin qu'elle commande des Hémérocalle spécifiques à la Municipalité et portant le nom « La Macaza » afin de les transplanter dans les plates-bandes de la Municipalité.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.72 **RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MONUMENTS COMMÉMORATIFS DE GUERRE DANS LES COLLECTIVITÉS.**

CONSIDÉRANT QUE Benoit Thibeault a soumis à la Municipalité un projet de plaque commémorative concernant l'histoire de la base militaire de missiles BOMARC à La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à un financement fédéral dans le cadre du Programme de monuments commémoratifs de guerre dans les collectivités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

DE MANDATER le directeur général ou son adjoint afin de déposer une demande de financement dans le cadre du programme susmentionné pour la production d'une plaque commémorative de l'histoire militaire de La Macaza.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

2017.04.73

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ROUTIERS
DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du gouvernement québécois, la Municipalité a à sa disposition un montant de 121 520\$ à investir pour la réfection des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus totalisent une somme de 143 000\$ dont 21 480\$ proviendront des fonds de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE programmation des travaux de voirie a été établie pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation s'inscrit dans la continuité des opérations entreprises au cours de la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE les investissements prévus se détaillent comme suit :

- Recharge chemin du lac Caché sur 3 kilomètres entre la source du lac Clair et la barrière du parc du Mont-Tremblant (MG20 et poussière de pierre): 36 000\$.
- Recharge du chemin de la Baie Clair entre le 222 chemin de la Baie Clair et la virée (MG20 et poussière de pierre) : 18 000\$.
- Réparation de fissures sur une distance de 2 kilomètres sur le chemin du lac Chaud Est : 15 000\$.
- Élargissement et pavage de certaines courbes et creusage de fossés sur le chemin du lac Chaud Est : 15 000\$.
- Pose de 2 ponceaux et réparation de nids de poules sur le chemin du lac Chaud Est : 10 000\$.
- Excavation, correction de la fondation et repavage de certaines sections du chemin du lac Chaud Ouest : 50 000\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D'ADOPTER la programmation des travaux routiers pour la saison 2017 telle que présentée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte Entretien des chemins , des trottoirs et des ponceaux portant le numéro de folio 02320-00-521.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.74 **HYGIÈNE DU MILIEU**
RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, via son règlement numéro 2012-075, rend obligatoire le lavage des embarcations des non-résidents et le lavage des embarcations des résidents qui souhaitent emprunter une descente de bateaux publique;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le contrat de lavage des embarcations est confié au Dépanneur La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur La Macaza a remis le rapport de ses activités de lavage suite à la saison 2016 et que la Municipalité est satisfaite du service offert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler le contrat avec le dépanneur La Macaza moyennant quelques modifications concernant notamment la procédure de lavage des moteurs des bateaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Zielinski,

DE RENOUELLER le contrat avec le dépanneur La Macaza concernant le lavage des embarcations au montant total de 7800\$ et en y ajoutant certaines procédures à suivre concernant le lavage des moteurs d'embarcations;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Contribution aux organismes* portant le numéro de folio 02460-00-970.

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.75 **RÉSOLUTION – ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION DU CRE-LAURENTIDES POUR LE SOUTIEN DES LACS 2017.**

CONSIDÉRANT QUE, via la résolution numéro 2017.03.51, la Municipalité a accepté l'offre de services du CRE-Laurentides concernant le soutien technique des lacs pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE le CRE-Laurentides a par la suite rencontré la Municipalité ainsi que les Associations de lacs afin de définir les détails d'un plan d'action précis pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE le CRE-Laurentides a ensuite fait parvenir ledit plan d'action à la Municipalité et que celui-ci prévoit notamment des activités en lien avec le Réseau de surveillance volontaire des lacs, des activités visant à améliorer les pratiques de la Municipalité concernant le lavage des embarcations ainsi que diverses activités de sensibilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges-Yvan Gagnon,

D'APPROUVER le plan d'action pour le soutien technique des lacs du CRE-Laurentides.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.76

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE DE L’OBV DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel aux services de l’OBV des Rivières Rouge, Petite Nation et Saumon durant l’été 2016 dans le cadre d’un mandat concernant les installations septiques résidentielles;

CONSIDÉRANT QU’UNE rencontre avec les associations de lac et l’OBV a été tenue afin de déterminer les éléments pouvant faire l’objet d’un nouveau mandat en 2017;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette rencontre, l’OBV a fait parvenir à la Municipalité une offre de service au montant de 4 139,10\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de services comprend un volet de sensibilisation concernant les bandes riveraines et un volet concernant la caractérisation des ruisseaux tributaires du lac Chaud dans le contexte des coupes forestières à venir dans le secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond,

D’APPROUVER l’offre de service de l’OBV des Rivières Rouge, Petite Nation et Saumon au coût de 4 139,10\$, montant auquel s’ajouteront 6 échantillons d’eau au coût de 40\$ l’unité plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Services scientifiques* portant le numéro de folio 02-46-000-411.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.04.77

RÉSOLUTION – CONTRAT AVEC PIERRE BÉLISLE CONCERNANT LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L’EAU DE L’AQUEDUC.

CONSIDÉRANT QUE les cartes de compétence de certains employés de la voirie ne sont plus à jour en ce qui concerne l’aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE les échantillons d’eau et le suivi de l’aqueduc doivent être effectués par une personne détenant les certifications requises à jour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Bélisle détient les certifications requises et qu’il accepte d’effectuer les suivis nécessaires au fonctionnement adéquat et sécuritaire des activités de distribution de l’eau potable moyennant une rémunération de 20\$ l’heure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien,

D’AUTORISER le directeur général à rédiger et à signer un contrat avec monsieur Pierre Bélisle concernant le suivi de la qualité de l’eau d l’aqueduc.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Entretien du réseau d’aqueduc* portant le numéro de folio 02413-00-521.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

URBANISME
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
LEVÉE DE LA SÉANCE

2017.04.78

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Raymond de lever la séance à 21h39.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois